

Article 2 : Le présent décret qui abroge le Décret n°01-009/P-RM du 10 janvier 2001 portant nomination de Madame **BA Awa TOUMAGNON**, N°Mle 929-48.P, Magistrat, en qualité de **Directeur général du Contentieux de l'Etat**, sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 15 février 2016

Le Président de la République,
Ibrahim Boubacar KEITA

Le Premier ministre,
Modibo KEITA

Le ministre de l'Economie et des Finances,
Dr Boubou CISSE

**DECRET N°2016-0064/P-RM DU 15 FEVRIER 2016
PORTANT NOMINATION DE CONTROLEURS AU
CONTROLE GENERAL DES SERVICES PUBLICS**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation, du fonctionnement et du contrôle des services publics ;

Vu l'Ordonnance n°00-51/P-RM du 27 septembre 2000 modifiée, portant création du Contrôle général des Services publics ;

Vu le Décret n°01-067/P-RM du 12 février 2001 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement du Contrôle général des Services publics ;

Vu le Décret n°01-155/P-RM du 29 mars 2001 fixant les taux des indemnités et primes allouées au personnel de contrôle du Contrôle général des Services publics et des Inspections des départements ministériels ;

Vu le Décret n°2015-0003/P-RM du 8 janvier 2015 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2016-0022/P-RM du 15 janvier 2016 portant nomination des membres du Gouvernement ;

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1^{er} : Sont nommés **Contrôleurs des Services Publics :**

- Monsieur **Koniba DIARRA**, N°Mle 925-98.x, Inspecteur des Services économiques ;

- Monsieur **Oumar Idriss BERTHE**, N°Mle 905-35.A, Inspecteur des Services économiques ;

- Monsieur **Oumar OUATTARA**, N°Mle 763-87.J, Administrateur civil ;

- Monsieur **Ba Aly BA**, N°Mle 764-03.N, Administrateur civil ;

- Monsieur **Bréhima dit Félé KONE**, N°Mle 397-49.F, Administrateur civil.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 15 février 2016

Le Président de la République,
Ibrahim Boubacar KEITA

Le Premier ministre,
Modibo KEITA

Le ministre de l'Economie et des Finances,
Dr Boubou CISSE

**DECRET N°2016-0065/P-RM DU 15 FEVRIER 2016
FIXANT LE CADRE ORGANIQUE DE LA
DIRECTION NATIONALE DE LA PROTECTION
SOCIALE ET DE L'ECONOMIE SOLIDAIRE**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n° 2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu l'Ordonnance n° 2016-002 du 15 février 2016 portant création de la Direction nationale de la Protection sociale et de l'Economie solidaire ;

Vu le Décret n° 2016-0062 du 15 février 2016 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de la Direction nationale de la Protection sociale et de l'Economie solidaire ;

Vu le Décret n°179/P-RM du 23 juillet 1985 fixant les conditions et procédures d'élaboration et de gestion des cadres organiques ;

Vu le Décret n°204/PG-RM du 21 août 1985 déterminant les modalités de gestion et de contrôle des structures des services publics ;

Vu le Décret n°2015-0003/P-RM du 8 janvier 2015 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2016-0022/P-RM du 15 janvier 2016 portant nomination des membres du Gouvernement ;

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1^{er} : Le cadre organique de la Direction nationale de la Protection sociale et de l'Economie solidaire est fixé ainsi qu'il suit :

Structure /Emplois	Cadre/Corps	Catég.	Effectif/année				
			I	II	III	IV	V
DIRECTION GENERALE							
Directeur national	Administrateur de l’Action Sociale/Administrateur Civil/ Professeur/Planificateur / Administrateur du Travail et de la Sécurité Sociale/ Administrateur des Ressources Humaines/Inspecteur des Finances/ Inspecteur des Impôts / Inspecteur du Trésor /Inspecteur des Services Economiques	A	1	1	1	1	1
Directeur national adjoint	Administrateur de l’Action Sociale/Administrateur Civil/ Professeur/Planificateur / Administrateur du Travail et de la Sécurité Sociale/ Administrateur des Ressources Humaines/Inspecteur des Finances/ Impôts / Trésor /Services Economiques	A	1	1	1	1	1
SECRETARIAT							
Chef Secrétariat	Secrétaire d’Administration Attaché d’ Administration	B2/B1	1	1	1	1	1
Secrétaires	Secrétaire d’Administration/ Attaché d’ Administration /Adjoint d’ Administration	B2/B1/C	3	3	3	3	3
Chargé de reprographies	Contractuel	-	1	1	1	1	1
Standardiste	Contractuel	-	2	2	2	2	2
Aide archiviste	Contractuel	-	1	1	1	1	1
Chauffeur	Contractuel	-	5	5	5	5	5
Planton	Contractuel	-	1	1	2	2	2
BUREAU D’ACCUEIL, D’ORIENTATION ET DE COMMUNICATION							
Chef de Bureau	Administrateur de l’Action Sociale/Administrateur Civil/Administrateur du Travail et de la Sécurité Sociale/ Professeur/Planificateur/ Journaliste réalisateur/Administrateur des ressources humaines/ Technicien Supérieur de l’Action Sociale/Secrétaire d’ Administration/Contrôleur du Travail et de la Sécurité Sociale / Contrôleur de l’Information /Maître	A/B2	1	1	1	1	1
Chargé d’Accueil, de communication et d’Orientation	Administrateur de l’Action Sociale/Administrateur Civil/Administrateur du Travail et de la Sécurité Sociale / Professeur/Technicien Supérieur de l’Action Sociale/ Journaliste réalisateur/ Administrateur des Ressources Humaines /Technicien Suoérieur de l’Action Sociale/Secrétaire d’ Administration/Contrôleur du Travail et de la Sécurité/ Contrôleur de l’Information Sociale/ Maître/Secrétaire d’Administration	A/B2/B1	1	1	2	2	2

CENTRE DE PLANIFICATION, DE DOCUMENTATION ET D'INFORMATIQUE							
Chef de Centre	Administrateur de l'Action Sociale/Administrateur Civil/Sociale/Administrateur des Arts et de la Culture/ Professeur /Planificateur /Ingénieur de la Statistique/ Ingénieur de l'informatique/ Technicien supérieur de l'Action sociale/Technicien des Arts et de la Culture/Technicien de l'Informatique	A/B2	1	1	1	1	1
Chargé de Documentation	Administrateur de l'Action Sociale/ Administrateur des Arts et de la Culture /Administrateur Civil/ Professeur/ Technicien Supérieur de l'Action Sociale/ Contrôleur du Travail et de la Sécurité Sociale /Technicien des Arts et de la Culture	A/B2	1	1	1	1	1
Chargé du Système d'informations Sociales	Administrateur de l'Action Sociale/Administrateur Civil/Professeur/ Planificateur/ Technicien Supérieur de l'Action Sociale/ Secrétaire d'Administration/ Contrôleur du Travail et de la Sécurité Sociale/ Technicien de Statistique	A /B2	1	2	2	2	2
Chargé de planification	Planificateur/ Ingénieur de la Statistique/Professeur	A	1	1	1	1	1
Chargé de suivi et évaluation	Planificateur/ Ingénieur de la Statistique/ Inspecteur des Services Economiques/ Administrateur de l'Action Sociale/Administrateur Civil/Administrateur du Travail et de la Sécurité Sociale/Professeur/ Technicien de Planification/ Technicien de la Statistique/ Contrôleur des Services Economiques/ Technicien Supérieur de l'Action Sociale/Secrétaire d' Administration/ Contrôleur du Travail et de la Sécurité Sociale/Maître	A /B2	1	1	1	1	1
Chargé de centralisation des données	Administrateur de l'Action Sociale/Administrateur Civil/Professeur/ Ingénieur informaticien/Technicien Supérieur de l'Action Sociale/Technicien de l'informatique	A/B2	1	2	2	2	2
Chargé de formation	Administrateur de l'Action Sociale/Administrateur Civil/Professeur/ Planificateur, Administrateur du travail et la sécurité sociale/ Inspecteur des Services Economiques /Ingénieur de l'Agriculture et du Génie Rural / Technicien Supérieur de l'Action Sociale/Secrétaire d'Administration /Maître/ Technicien de Planification, Contrôleur du Travail et la Sécurité Sociale/ Contrôleur des Services Economiques /Technicien de l'Agriculture et du Génie Rural	A/B2	1	1	1	1	1

Chargé d'études et de recherches	Administrateur de l'Action Sociale/Administrateur Civil/Professeur/ Planificateur, Administrateur du travail et la sécurité sociale/ Inspecteur des Services Economiques	A	1	1	1	1	1
DIVISION SECURITE SOCIALE							
Chef de Division	Administrateur de l'Action Sociale / Administrateur Civil/Administrateur du travail et de la sécurité sociale / Professeur/Inspecteur des Services Economiques/ Planificateur	A	1	1	1	1	1
Section Suivi des Institutions de Sécurité Sociale et des Conventions Bilatérales et Multilatérales							
Chef de Section	Administrateur de l'Action Sociale / Administrateur Civil/Administrateur du Travail et de la Sécurité Sociale / Professeur/ Technicien de l'Action Sociale / Secrétaire d'Administration/ Contrôleur du Travail et de la Sécurité Sociale / Professeur/	A/B 2	1	1	1	1	1
Chargés de suivi des institutions	Administrateur de l'Action Sociale / Administrateur Civil/Administrateur du Travail et de la sécurité sociale / Professeur/ Inspecteur des Services Economiques /Planificateur /Technicien Supérieur de l'Action Sociale / Contrôleur du Travail et de la Sécurité Sociale/	A/B 2	1	2	2	2	2
Chargés des Etudes	Administrateur de l'Action Sociale / Administrateur Civil/Administrateur du travail et de la sécurité sociale / Professeur/Inspecteur des Services Economiques /Planificateur/ Technicien supérieur de l'action sociale / Contrôleur du Travail et de la Sécurité Sociale/	A/B 2	2	2	2	2	2
Chargés de suivi des conventions	Administrateur de l'Action Sociale / Administrateur Civil/Administrateur du travail et de la sécurité sociale / Professeur/Inspecteur des Services Economiques /Planificateur / Technicien supérieur de l'action sociale / Contrôleur du Travail et de la Sécurité Sociale/	A/B 2	2	2	2	2	2
Section Normes de Sécurité Sociale et Contrôle							
Chef de Section	Administrateur de l'Action Sociale / Administrateur Civil/Administrateur du travail et de la sécurité sociale / Professeur/Inspecteur des Services Economiques /Planificateur	A	1	1	1	1	1
Chargés de suivi des normes	Administrateur de l'Action Sociale / Administrateur Civil/Administrateur du travail et de la sécurité sociale / Professeur/Inspecteur des Services Economiques /Planificateur / Technicien supérieur de l'action sociale / Contrôleur du Travail et de la Sécurité Sociale/	A/B 2	1	1	2	2	2

Chargés de collecte des données	Ingénieur de la statistique/Administrateur de l'Action Sociale / Professeur/ Inspecteur des Services Economiques /Planificateur / Technicien supérieur de l'action sociale / Contrôleur du Travail et de la Sécurité Sociale/	A/B 2	1	1	2	2	2
Chargés de suivi contrôle	Administrateur de l'Action Sociale / Administrateur Civil/Administrateur du travail et de la sécurité sociale / Professeur/Inspecteur des Services Economiques /Planificateur / Technicien supérieur de l'action sociale / Contrôleur du Travail et de la Sécurité Sociale/	A/B 2	1	1	2	2	2
DIVISION FILETS SOCIAUX							
Chef de Division	Administrateur de l'Action Sociale / Administrateur Civil/Administrateur du travail et de la sécurité sociale / Professeur/Inspecteur des Services Economiques /Planificateur	A	1	1	1	1	1
Chef de Section Promotion et Suivi des Filets Sociaux							
Chef de Section	Administrateur de l'Action Sociale / Administrateur Civil/Administrateur du travail et de la sécurité sociale / Professeur/	A	1	1	1	1	1
Chargés des programmes de filets sociaux	Administrateur de l'Action Sociale / Administrateur Civil/Administrateur du travail et de la sécurité sociale / Professeur/ Inspecteur des Services Economiques /Planificateur /Technicien supérieur de l'action sociale / Contrôleur du Travail et de la Sécurité Sociale/	A/B 2	2	2	2	2	2
Chargés de suivi de filets sociaux	Administrateur de l'Action Sociale / Administrateur Civil/Administrateur du travail et de la sécurité sociale / Professeur/Inspecteur des Services Economiques /Planificateur/ Technicien supérieur de l'action sociale / Contrôleur du Travail et de la Sécurité Sociale/	A/B 2	2	2	2	2	2
Section Etudes et recherches							
Chef de Section	Administrateur de l'Action Sociale / Administrateur Civil/Administrateur du travail et de la sécurité sociale / Professeur/Inspecteur des Services Economiques /Planificateur	A	1	1	1	1	1
Chargés d'Etudes et recherches	Administrateur de l'Action Sociale / Administrateur Civil/Administrateur du travail et de la sécurité sociale / Professeur/Inspecteur des Services Economiques /Planificateur / Technicien supérieur de l'action sociale / Contrôleur du Travail et de la Sécurité Sociale/	A/B 2	2	2	2	2	2

Chargés de collecte des données	Ingénieur de la statistique/Administrateur de l' Action Sociale / Professeur/ Inspecteur des Services Economiques /Planificateur / Technicien supérieur de l'action sociale / Contrôleur du Travail et de la Sécurité Sociale/	A/B2	2	2	2	2	2
DIVISION MUTUALITE SOCIALE							
Chef de Division	Administrateur de l' Action Sociale / Administrateur Civil/Administrateur du travail et de la sécurité sociale / Professeur/Inspecteur des Services Economiques /Planificateur	A	1	1	1	1	1
Section Promotion, Appui et Etudes Recherches							
Chef de Section	Administrateur de l' Action Sociale / Administrateur Civil/Administrateur du travail et de la sécurité sociale / Professeur/ Inspecteur des Services Economiques /Planificateur	A	1	1	1	1	1
Chargé de promotion et Appui	Administrateur de l' Action Sociale / Administrateur Civil/Administrateur du travail et de la sécurité sociale / Professeur/Inspecteur des Services Economiques /Planificateur / Technicien supérieur de l'action sociale / Contrôleur du Travail et de la Sécurité Sociale/	A/B2	1	1	1	1	1
Chargé d'études et recherches	Administrateur de l' Action Sociale / Administrateur Civil/Administrateur du travail et de la sécurité sociale / Professeur/ Inspecteur des Services Economiques Impôts /Planificateur : Technicien supérieur de l'action sociale / Contrôleur du Travail et de la Sécurité Sociale/	A/B2	1	1	1	1	1
Section Contrôle, et Suivi évaluation							
Chef de Section	Administrateur de l' Action Sociale / Administrateur Civil/Administrateur du travail et de la sécurité sociale / Professeur/Inspecteur des Services Economiques /Planificateur	A	1	1	1	1	1
Chargés de contrôle	Administrateur de l' Action Sociale / Administrateur Civil/Administrateur du travail et de la sécurité sociale / Professeur/Inspecteur des Services Economiques /Planificateur / Technicien Supérieur de l'Action Sociale/ Contrôleur du Travail et de la Sécurité Sociale	A/B2/B1	2	2	2	2	2

Chargés d'immatriculation	Administrateur de l' Action Sociale / Administrateur Civil/Administrateur du travail et de la sécurité sociale / Professeur/Inspecteur des Services Economiques /Planificateur / Technicien Supérieur de l'Action Sociale/ Contrôleur du Travail et de la Sécurité Sociale	A/B2	2	2	2	2	2
Chargés de suivi-évaluation	Administrateur de l' Action Sociale / Administrateur Civil/Administrateur du travail et de la sécurité sociale / Professeur/Inspecteur des Services Economiques /Planificateur / Technicien Supérieur de l'Action Sociale/ Contrôleur du Travail et de la Sécurité Sociale	A/B2	2	2	2	2	2
DIVISION PROMOTION DE L'ECONOMIE SOLIDAIRE							
Chef de Division	Administrateur de l' Action Sociale / Administrateur Civil/ Administrateur du travail et de la sécurité sociale / Ingénieur d'Agriculture et du Génie Rural/ Professeur/Inspecteur des Services Economiques /Planificateur	A	1	1	1	1	1
Section Promotion et Appui aux Sociétés Coopératives							
Chef de Section	Administrateur de l' Action Sociale / Administrateur Civil/ Administrateur du travail et de la sécurité sociale / Ingénieur d'Agriculture et du Génie Rural/ Professeur/Inspecteur des Services Economiques /Planificateur	A	1	1	1	1	1
Chargés Promotion des sociétés coopératives	Administrateur de l' Action Sociale / Administrateur Civil/ Administrateur du travail et de la sécurité sociale / Ingénieur d'Agriculture et du Génie Rural/ Professeur/Inspecteur des Services Economiques /Planificateur/ Technicien Supérieur de l'Action Sociale/ Contrôleur du Travail et de la Sécurité Sociale	A/B2	2	2	2	2	2
Chargés de suivi – évaluation des projets et programmes des sociétés coopératives	Administrateur de l' Action Sociale / Administrateur Civil/ Administrateur du travail et de la sécurité sociale / Ingénieur d'Agriculture et du Génie Rural/ Professeur/Inspecteur des Services Economiques /Planificateur/ Technicien Supérieur de l'Action Sociale/ Contrôleur du Travail et de la Sécurité Sociale	A/B2	2	2	2	2	2

Section Règlementation et Suivi des Sociétés Coopératives							
Chef de Section	Administrateur de l' Action Sociale / Administrateur Civil/ Administrateur du travail et de la sécurité sociale / Ingénieur d'Agriculture et du Génie Rural/ Professeur/Inspecteur des Services Economiques Impôts /Planificateur	A	1	1	1	1	1
Chargés de la réglementation des Sociétés Coopératives	Administrateur de l' Action Sociale / Administrateur Civil/ Administrateur du travail et de la sécurité sociale / Ingénieur d'Agriculture et du Génie Rural/ Professeur/Inspecteur des Services Economiques /Planificateur/ Technicien Supérieur de l'Action Sociale/ Contrôleur du Travail et de la Sécurité Sociale	A/B2	2	2	2	2	2
Chargés d'études et de recherches	Administrateur de l' Action Sociale / Administrateur Civil/ Administrateur du travail et de la sécurité sociale / Ingénieur d'Agriculture et du Génie Rural/ Professeur/Inspecteur des Services Economiques /Planificateur/ Technicien Supérieur de l'Action Sociale/ Contrôleur du Travail et de la Sécurité Sociale	A/B2	2	2	2	2	2
Section Promotion et Appui aux Associations et autres Groupements							
Chef de Section	Administrateur de l' Action Sociale / Administrateur Civil/ Administrateur du travail et de la sécurité sociale / Ingénieur d'Agriculture et du Génie Rural/ Professeur/Inspecteur des Services Economiques /Planificateur	A	1	1	1	1	1
Chargés de la Promotion/Appui des Associations et autres Groupements	Administrateur de l' Action Sociale / Administrateur Civil/ Administrateur du travail et de la sécurité sociale / Ingénieur d'Agriculture et du Génie Rural/ Professeur/Inspecteur des Services Economiques /Planificateur/ Technicien Supérieur de l'Action Sociale/ Contrôleur du Travail et de la Sécurité Sociale	A/B2	2	2	2	2	2
Chargés de suivi – réglementation des Associations et autres Groupements	Administrateur de l' Action Sociale / Administrateur Civil/ Administrateur du travail et de la sécurité sociale / Ingénieur d'Agriculture et du Génie Rural/ Professeur/Inspecteur des Services Economiques /Planificateur/ Technicien Supérieur de l'Action Sociale/ Contrôleur du Travail et de la Sécurité Sociale	A/B2	2	2	2	2	2
TOTAL			75	78	83	83	83

Article 2 : Le présent décret abroge le Décret n°09-580/P-RM du 27 octobre 2009 déterminant le cadre organique de la Direction nationale de la Protection sociale et de l'Economie solidaire.

Article 3 : Le ministre de la Solidarité, de l'Action humanitaire et de la Reconstruction du Nord, le ministre du Travail et de la Fonction publique, chargé des Relations avec les Institutions et le ministre de l'Economie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 15 février 2016

**Le Président de la République,
Ibrahim Boubacar KEITA**

**Le Premier ministre,
Modibo KEITA**

**Le ministre de la Solidarité, de l'Action humanitaire
et de la Reconstruction du Nord,
Hamadou KONATE**

**Le ministre du Travail et de Fonction publique,
chargé des Relation avec les Institutions,
Madame DIARRA Raky TALLA**

**Le ministre de l'Economie et des Finances,
Dr Boubou CISSE**

**DECRET N°2016-0066/P-RM DU 15 FEVRIER 2016
PORTANT APPROBATION DE DOCUMENTS DE
POLITIQUE NATIONALE**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu le Décret n°92-007/P-RM du 12 juin 1992 relatif aux attributions des membres du Gouvernement ;

Vu le Décret n°2016-0056/P-RM du 15 février 2016 fixant les modalités d'élaboration, d'approbation et de mise en œuvre des documents de politique nationale ;

Vu le Décret n°2015-0003/P-RM du 08 janvier 2015 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2016-0022/P-RM du 15 janvier 2016 portant nomination des membres du Gouvernement ;

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1^{er} : Les documents de politique nationale annexés au présent décret sont approuvés.

Article 2 : Les ministres concernés sont autorisés à prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer la mise en œuvre des documents de politique nationale tels qu'ils sont approuvés, notamment le suivi, la coordination et l'évaluation.

Article 3 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 15 février 2016

**Le Président de la République,
Ibrahim Boubacar KEITA**

**Le Premier ministre,
Modibo KEITA**

**Le ministre de l'Administration territoriale,
Abdoulaye Idrissa MAIGA**

**Le ministre des Affaires étrangères,
de la Coopération internationale
et de l'Intégration africaine,
Abdoulaye DIOP**

**Le ministre de l'Economie et des Finances,
Dr Boubou CISSE**

**Le ministre de la Réforme de l'Etat et de la
Décentralisation,
Mohamed Ag ERLAF**